



HÉCATOMBE AUX FRONTIÈRES : IDENTIFIER LES RESPONSABLES

Paris, le 8/12/2021

A la suite du dramatique accident qui a causé la mort de trois personnes exilées, fauchées par un train à proximité de Saint-Jean-de-Luz le 12 octobre dernier et au cours duquel une quatrième a été grièvement blessée, trois associations s'associent à la plainte contre X déposée ce 6 décembre par plusieurs victimes entre les mains du procureur de la République de Bayonne.

*

Le 12 octobre dernier, un train en provenance d'Hendaye a percuté quatre personnes qui se trouvaient sur les voies ferrées non loin de la gare de Saint-Jean-de-Luz. Trois d'entre elles ont perdu la vie dans l'accident. Le seul survivant, très grièvement blessé, a déclaré aux enquêteurs que leur groupe, qui venait d'Espagne, s'était réfugié au niveau de cette voie, déserte et non éclairée, afin d'éviter les contrôles de police.

De fait, depuis leur rétablissement en 2015, les contrôles aux frontières intérieures françaises sont sans cesse renforcés et la frontière franco-espagnole n'échappe pas au déploiement des moyens matériels, technologiques et humains toujours plus importants consacrés à cette surveillance.

Pourtant, chacun sait que cette politique a un coût humain considérable : en rendant le franchissement des frontières toujours plus difficile et périlleux, elle accroît mécaniquement les risques d'accidents et de morts pour les personnes exilées auxquelles toute autre voie d'accès ou de circulation est interdite.

C'est ainsi que le drame du 12 octobre est venu aggraver le bilan des morts à la frontière franco-espagnole pour 2021, après les décès par noyade de Yaya Karamamoko le 22 mai et d'Abdoulaye Koulibaly le 8 août – tous deux ayant tenté de traverser la Bidassoa pour rejoindre la France depuis la ville d'Irun – et celui, le 16 juillet, d'une personne également fauchée par un train entre Cerbère et Banyuls-sur-Mer. S'y ajoute désormais le décès d'une troisième personne, par noyade dans la Bidassoa, le 20 novembre dernier.

A la frontière franco-italienne, ce sont plus de trente décès qui ont été recensés depuis 2015 : principalement des cas d'électrocution sur des trains ou de collisions avec des trains ou des véhicules sur la voie Nice-Vintimille, ainsi que des cas de chute ou d'hypothermie sur les chemins de montagne. Le 6 novembre dernier, le corps d'une personne exilée qui avait chuté du « sentier du pas de la mort » était ainsi retrouvé vers Menton, dans un état de décomposition avancée.

Quant à la frontière avec l'Angleterre, au moins 336 personnes ont perdu la vie, depuis 1999, en tentant de la franchir : cachées dans la remorque d'un camion, électrocutées par un caténaire du site

d'Eurotunnel, noyées dans la Manche, ou mortes par défaut de prise en charge médicale ou des suites d'une intervention des forces de l'ordre.

Ces drames ne peuvent continuer de s'accumuler sans que soient questionnées des décisions et des pratiques de verrouillage des frontières toujours plus rigoureuses et sophistiquées, et ayant pour conséquence d'accroître les risques auxquels expose leur franchissement.

C'est pourquoi l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), le Groupement d'information et de soutien des immigré.es (Gisti) et la Cimade ont décidé de s'associer à la plainte contre X qui vient d'être déposée entre les mains du procureur de la République de Bayonne par plusieurs victimes afin que toute la lumière soit faite sur les circonstances et les causes du drame de Saint-Jean-de-Luz.

L'hécatombe aux frontières doit cesser : en s'associant à cette plainte, nos associations manifestent l'exigence de transparence et de vérité qui doit contribuer à en identifier tous les responsables.

Contacts presse :

- Anafé, Emilie Pesselier, emilie.pesselier@anafé.org, 06 50 10 51 47
- La Cimade, Valentina Pacheco, 06 42 15 77 14